

Propriété Privée Rurale de Saône & Loire



Un patrimoine au service de la ruralité...

FLASH INFO N° 30

Juin 2022

Chers adhérents,

♦ Élections législatives 2022 : 1^{er} juin 2022 Rencontre avec les candidats

Dans le cadre des prochaines élections législatives, le Conseil de l'Agriculture de Saône et Loire dont la FDSEA assure la présidence, a organisé un temps d'échange avec les principales listes ayant fait acte de candidature. J'ai donc eu la possibilité d'assister aux échanges qui ont eu lieu avec les candidats aux élections législatives mercredi dernier. Vous trouverez ci-dessous mon intervention et la question que j'ai pu poser aux candidats :

♦ Beaucoup de choses ont été dites mais surtout des mesures de court terme ce qui est somme toute normal en période électorale mais pour moi la question est : « quelle vision pour nos campagnes, quelle vision de la ruralité à 15 / 20 ans ? »

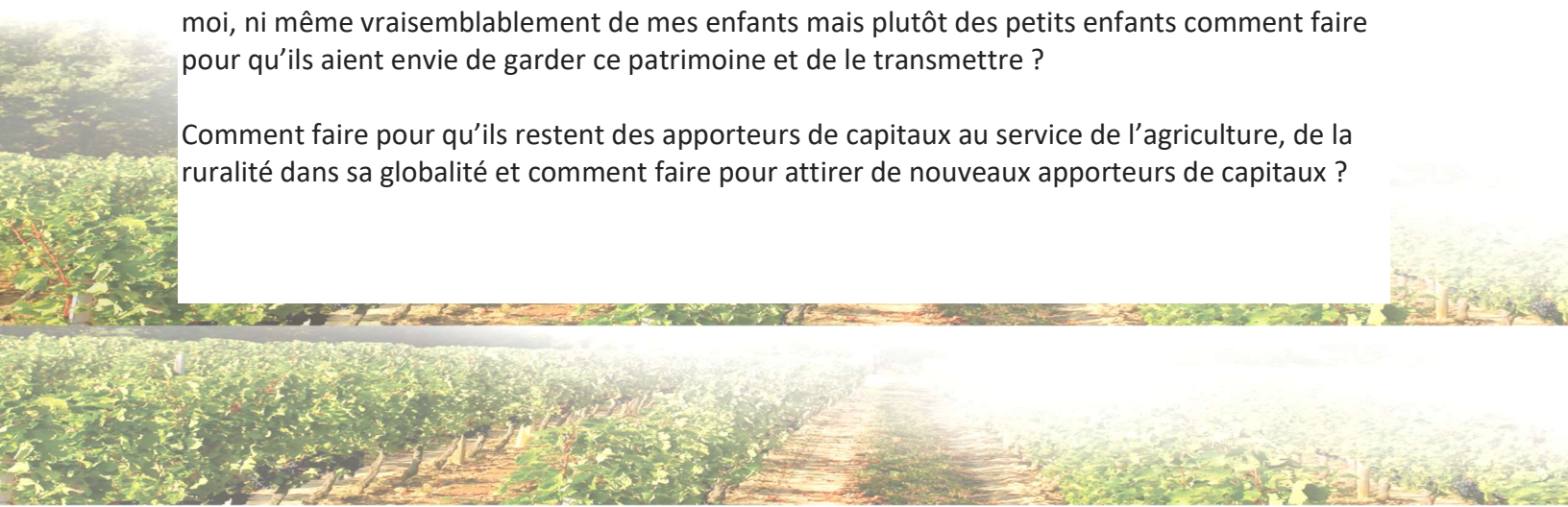
♦ Nous sommes nous propriétaires fonciers et de longue date particulièrement attachés à ce foncier que nous souhaitons transmettre.

Nous sommes profondément attachés à y maintenir une agriculture rentable, à y maintenir une biodiversité Ad hoc, y maintenir une pratique de la chasse raisonnée.

Nous sommes des apporteurs de capitaux stables au service de la ruralité dans son ensemble.

Mais comment faire pour donner envie aux générations qui viennent, je ne parle pas bien sûr de moi, ni même vraisemblablement de mes enfants mais plutôt des petits enfants comment faire pour qu'ils aient envie de garder ce patrimoine et de le transmettre ?

Comment faire pour qu'ils restent des apporteurs de capitaux au service de l'agriculture, de la ruralité dans sa globalité et comment faire pour attirer de nouveaux apporteurs de capitaux ?



Propriété Privée Rurale de Saône & Loire



♦ Appel à signer une pétition de la Fédération Nationale des Chasseurs

L'enjeu est de taille : il s'agit de supprimer les avantages fiscaux d'associations dites d'intérêt général qui combattent ouvertement des activités légales comme la chasse avec des moyens illégaux (intrusions, obstructions, violences, etc...). La pétition est hébergée sur le site du Sénat et disponible en cliquant sur ce lien : <https://petitions.senat.fr/initiatives/i-947>

La pétition doit obligatoirement atteindre les 100 000 signatures avant le 15 août 2022. C'est à cette condition que le Sénat peut décider de créer une mission de contrôle pour vérifier les modes de financement de ces associations. 83 161 signatures ont déjà été enregistrées !

N'hésitez pas à partager au maximum le lien pour signer en ligne cette pétition.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement.

Bruno Keller

www.propriete-rurale71.com